La Gazette de Doissat

Rédaction : BLA Tirage : 35 exemplaires papier et 60 digitalisés



Chers Toutes et Tous,

Je vous adresse en mon nom et celui des élus du Conseil Municipal nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2018; Vœux de bonheur et de santé pour vous-mêmes, vos familles et vos proches, Vœux de réussite et de succès pour vos projets et vos activités. Je fais des souhaits tout particuliers pour celles et ceux qui souffrent, assaillis et parfois submergés par des

problèmes de toutes sortes, qu'ils soient de santé, financiers ou familiaux. J'espère que 2018 leur donnera une année de répit et leur permettra de trouver les solutions auxquelles ils aspirent.

l'ai aussi une pensée pour la famille MARTEGOUTE et pour Georges, ancien Conseiller de Doissat, qui nous a quitté en Décembre dernier.

2018 sera marquée par le 100ème anniversaire de la fin de la guerre de 1914-1918. À cette occasion, je souhaiterai vous solliciter afin que vous nous communiquiez tous souvenirs (lettres, photos, témoignages, etc...) de Poilus de notre commune que vous pourriez détenir. Cela dans le but de leur rendre un hommage plus personnel.

Après une année électorale intense de 8 scrutins, l'année 2018 sera plus calme de ce côté-là. Le gouvernement est au travail, souhaitons-lui bonne chance et espérons qu'il fasse des lois qui soient bénéfiques à nos communes et concitoyens.

Je vous laisse découvrir au fil des pages de notre Gazette les réalisations de 2017 et les projets de notre commune.

Bonne lecture et encore bonne et heureuse année 2018. Chistian Boissy



Sommaire

L'Édito du Maire	1
AGO APARD Comité des Fêtes	1
Agenda	1
Brûlage des déchets verts	2
Arrête Interdiction divagation des chiens	3
Histoire locale « Fonvergne »	4 à 9
Soirée Auberge espagnole et vidéo	10
Cérémonie du 11 novembre 2017	10
Pot de Bienvenue	11
Atelier Fleurissement	11
Installation Panneaux « Bienvenue »	12
Repas Estival	13
Atelier Sapins et Déco Noël	14
Nouvelle porte de la Sacristie	14
Spectacle et fête de Noël	15
Conseil Municipal du 08 juillet 17	16 & 17
Conseil Municipal du 09 septembre 17	17 & 18
Conseil Municipal du 07 octobre 17	19 & 20
Conseil Municipal du 25 novembre 17	20 à 21
Mairie à votre service - Contacts utiles	22

APARD - Comité des Fêtes

Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier.

Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences.

Ie vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants.

Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir.

Je vous souhaite de résister à l'enlisement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque.

Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille.

Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. Jacques Brel.

01 janvier 1968

Juillet 18 Août 18

Agenda Repas estival





IMPORTANT! Un nouvel arrêté préfectoral encadre le brûlage des déchets verts

Globalement, les feux de végétaux sont interdits ou tolérés à des conditions très strictes

Qu'il s'agisse de brûlages en tas, en cordons, en incinérateur individuel ou d'écobuages les feux de végétaux à l'air libre sont interdits par le nouvel arrêté du 6 avril 2017.

Dans les communes urbaines : le brûlage des déchets verts est interdit

- Dans les communes rurales : Liste (Voir l'arrêté préfectoral sur le site de Doissat.fr, rubrique informations importantes)
- Les particuliers, exploitants agricoles ou forestiers doivent effectuer une déclaration à la mairie au moins 3 jours avant la date prévue pour pouvoir brûler leurs déchets verts. Les déclarations se font selon un

modèle bien précis à télécharger (disponible sur le site de Doissat.fr)

Et les feux ne seront autorisés que du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10h et 16h.

* Les entreprises d'espaces verts, paysagistes, collectivités doivent éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage.

Il faut privilégier les filières de valorisation des déchets verts comme les déchèteries, le broyage, le paillage, le compostage.

Attention aux sanctions!

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende allant jusqu'à 450€. L'arrêté indique aussi que les sanctions peuvent être bien supérieures en cas de sinistre.

Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est totalement interdit sur l'ensemble de la Dordogne.

Mairie de DOISSAT 24170 DOISSAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Arrondissement de SARLAT DORDOGNE - Canton de BELVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de DOISSAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2212-2 , Vu les articles 213, 213-1, 213-1 A, et 213-2 du Code Rural, Vu le décret n°76-1085 du 2 novembre 1976,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de renforcet les mesures propres à intérdire la divagation des chiens sur la voie publique,

ARRETE

Article 1 :ll est interdit de laisser divaguer les chiens sur le territoire de la commune de

Doissat

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant le rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres.

Article 2 : Tout chien non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarlat
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Belvès

En Mairie, le 19 juillet 2017

Le Maire :



Une page de l'histoire locale : « FONVERGNE »

Par Jean TABANOU - Décembre 2017

Je me suis toujours intéressé à l'histoire locale, autant qu'à la « grande » histoire. Fonvergne m'a tout de suite fait poser mille questions et j'ai donc fait quelques recherches, par simple curiosité. Je vous en livre ici le résultat.

Jean Ségurel nait à St Pompon le 15/12/1777 ; c'est le fils de **Pierre Ségurel** et de **Marie Prunis**, agriculteurs à Lestat. Il est baptisé par le vicaire Vac, et non par le curé : Guillaume Boudy.

Pierre Ségurel décède le 13 Germinal de l'an 9 (03/04/1801).

Jean Ségurel vit et travaille chez ses parents jusqu'à son mariage le 13/04/1812 ; il a alors 35 ans; à cette époque-là on se mariait relativement tard : en moyenne à 32 ans pour les hommes, 27 ans pour les femmes.

Il épouse **Catherine Delrieu**, 36 ans, cultivatrice à St Laurent « de Castelnaud » (= St Laurent-la-Vallée) où elle est née.

Le couple s'installe à Fonvergne (Doissat). C'est un lieu habité depuis longtemps, mais on manque de documents pour les 18^{ème} et 17^{ème} Siècles.

Catherine accouche le 19/10/1814 : c'est une fille, Marie. Ils n'auront pas d'autre enfant.

Marie grandit ; et quand elle a 17 ans, elle se marie le 14/09/1831 avec **Jean Veyssière**, 25 ans, cultivateur, né à Orliac.

Catherine Delrieu décède à 52 ans à Fonvergne le 30/04/1834.

Le recensement de 1836, premier dénombrement nominatif de la population, nous dit que Jean Ségurel, veuf, vit avec sa fille Marie (appelée « Mion », peut-être le diminutif de Marion), son gendre « Jannillou » (= Jean), et son petit-fils **Marc**, 3 ans (né le 09/03/1833).

Ils ont 2 domestiques : « Mion » Mourlaner, 22 ans et Catherine Taffin, 15 ans.

Au moins une autre famille vit à Fonvergne à ce moment-là :

Jeanne Camassel, 63 ans, veuve Maury, vit avec ses 3 enfants, tous célibataires : Pierre (37 ans), Françoise (33 ans) et Fanny (29 ans). Ils emploient un jeune berger : Antoine Lacoste, 12 ans. Cette famille vivait à Fonvergne Bas, qui semble plus ancien.

Dans le recensement de 1841, Fonvergne est qualifié de « village » et non de « maison isolée », ce qui signifie qu'il y avait plusieurs maisons habitées et plusieurs familles. En effet, on trouve cette année-là une troisième famille de cultivateurs : **Pierre Garrigou** et sa femme Ursule Maury, avec 2 enfants : Sophie et Pierre.

La famille Ségurel n'a pas changé (pas d'autre enfant), mais emploie 1 domestique (Jean Ussel), 1 servante (Mion Boussat) et 1 bergère (Miette Cougot). Le mot « servante » est employé souvent pour les femmes domestiques.

À ce moment-là, bon nombre d'agriculteurs ont un berger ou une bergère, généralement un adolescent (à partir de 12 ans) et souvent *sans nom* parce qu'il avait été abandonné à sa naissance ou âgé de quelques mois. C'est le cas à Fonvergne chez Jeanne Camassel (veuve Maury) qui emploie *Francillou*, berger sans nom de famille.

De même les « enfants naturels », c'est-à-dire nés de père inconnu, ne portaient pas le nom de leur mère ! Toute leur vie, il y aura un blanc à la place de leur nom.

En 1842, le couple Veyssière / Ségurel a une fille : **Françoise** ; et le 13 novembre décède le grand-père Jean Ségurel, 66 ans.

Son gendre « Jeannillou » Veyssière devient chef de famille et assure la continuité de l'exploitation agricole.

En 1846, il prend sous son toit sa voisine Jeanne Camassel, 78 ans, veuve et dont les enfants se sont probablement mariés et sont partis (il n'y a plus que 2 familles à Fonvergne). Il emploie alors un jeune domestique de 18 ans, sans nom : « Batistou », une servante de 22 ans : Mion Mondy et une bergère : Mianne (= Marianne ?) Rajaud, 16 ans.

La composition de la famille de Pierre Garrigou et Ursule Maury n'a pas changé.

En 1851, Françoise Veyssière, 10 ans, fille de Jean Veyssière, est appelée « Fantille »; c'est certainement son prénom usuel, alors que Françoise est le prénom officiel, celui de l'acte de naissance. C'était très courant à cette époque d'avoir « en famille » un prénom différent de celui de départ.

Jean Veyssière et Marie Ségurel ont toujours Batistou - l'enfant sans nom - qui a maintenant 24 ans, une servante de 20 ans : Marguerite Barde, et une autre bergère : Marguerite Prunis, 14 ans.

Pierre Garrigou et sa femme Ursule vivent avec leurs enfants, encore célibataires : Pierre (23 ans) et Sophie (20 ans). Sous le même toit vit Pierre Maury, 50 ans, cultivateur, célibataire : probablement le frère d'Ursule.

Une troisième maison est occupée par **Antoinette Couzi**, cultivatrice, 60 ans (veuve ?), et sa fille Antoinette, 6 ans : il doit y avoir une erreur d'âge pour la mère (ce n'est pas rare : l'agent recenseur a peut-être entendu « soixante ans » au lieu de « quarante ans ») ; le travail et la vie au soleil peuvent avoir vieilli son visage prématurément. Il se peut aussi que l'enfant soit élevée par sa grand'mère alors que la mère est décédée.

Le porche d'entrée de la plus belle ferme de Fonvergne porte la date : 1854 ; mais une ferme existait probablement déjà à cet emplacement. Ce serait les Veyssière qui auraient agrandi et embelli leurs bâtiments.

En 1856, chez les Garrigou, Pierre, le fils, est marié à Marie Prunis, 25 ans. Ils ont une petite fille de 3 mois : Marie. Eh oui ! Les gens modestes choisissaient toujours les mêmes prénoms ; des prénoms qui avaient fait leurs preuves : Jean, Pierre, Marie et Jeanne étaient largement majoritaires.

Pierre et Ursule Garrigou ont sous leur toit « Vergnoux » Maury, qui, d'après son âge et son nom de famille, ne serait autre que Pierre, le frère d'Ursule ; « Vergnoux » serait un surnom (origine : « Fonvergne » ?).

Leur fille Sophie, 26 ans, est toujours célibataire.

Marie et Jean Veyssière vivent avec leur fille Françoise, 16 ans (elle n'est plus appelée « Fantille » dans le registre de recensement), mais leur fils Marc n'est plus mentionné : il n'est pas décédé mais peut-être parti à l'armée ou employé comme ouvrier agricole dans une autre ferme.

Ils emploient 2 domestiques : Jean Dauriat, 18 ans, et Jean Catusse, 19 ans ; et une bergère *sans nom* : Marie, 15 ans.

Une troisième famille est recensée à Fonvergne, alors qu'ils habitaient Gaumard, hameau voisin, en 1851 : **Pierre Cosse**, cultivateur, 43 ans, et sa femme **Jeanne Martegoute**, 38 ans, ont 3 enfants : Pierre (10 ans), Jean (8 ans) et Marie (4 ans). Tous les membres de cette famille sont qualifiés d'« indigent ». La même année, à Gaumard, se trouve une famille de « mendiants », probablement la classe inférieure...

En 1859, mariage de Françoise (Fantille) Veyssière, 17 ans, appelée à cette occasion : Marie!

Son Prince Charmant s'appelle **Calixte Peyrut** ; il a le double de son âge ; il est né le 01/01/1825 au hameau du But (Mazeyrolles) ; il est l'un des 4 enfants de **Placide Peyrut** et **Catherine Conchou**.

De cette union nait une fille : **Marie**, le 17/09/1860. Son père va déclarer la naissance à la mairie avec pour témoins ses voisins : Pierre Cosse (40 ans) et Pierre Garrigou (30 ans), tous deux agriculteurs à Fonvergne.

En 1861, les Veyssière ont 2 domestiques : Marie Manière, 18 ans, et Justin Cosse, 17 ans. Ce dernier pourrait être Pierre Cosse, fils de Pierre Cosse et Jeanne Martegoute, puisqu'il n'est pas décédé mais qu'il n'est pas compté dans la maison de ses parents. Pierre serait son prénom officiel et Justin son prénom usuel, chose courante à l'époque.

Le 11/05/1871 décède Jean Veyssière, 65 ans. C'est Calixte Peyrut, son gendre, qui prend les rênes de l'exploitation agricole.

Là, *faisons un retour en arrière*, pour évoquer les ascendants de Calixte Peyrut.

Ses grands-parents ont eu une destinée particulière. Son grand-père, **Rigal Payru** [orthographe de l'époque] était né en 1748 à Aurillac (Cantal) où ses parents tenaient une auberge.

Il devient prêtre et quand la Révolution arrive, il est curé de Mazeyrolles. On trouve sa signature dans les registres paroissiaux, au bas d'un grand nombre d'actes : « Payru, curé ».

Il refuse de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé. Prêtre réfractaire donc, il se cache à la métairie du But, commune de Mazeyrolles. Cette métairie appartient au Comte De Vassal, qui habite tout près de là : au château de Sineuil, commune de St Cernin-de-l'Herm.

Une femme vivant au château ravitaille clandestinement le prêtre et leur relation finit par prendre un tour plus intime...! Si bien qu'un enfant nait de cette relation : **Placide**, dont la naissance est déclarée le 6 thermidor an 3 à St-Cernin-de-l'Herm, soit le 24 juillet 1795. Mais il semblerait que ce n'est pas la date réelle et que la naissance aurait eu lieu deux ans plus tôt, alors que le père se cachait.

Comme a écrit récemment un descendant de Placide : « Que pouvait donc faire la famille d'un enfant né dans la clandestinité, d'une mère aristocrate et d'un père « prêtre réfractaire », sinon cacher cet enfant et ajourner sa déclaration de naissance jusqu'à des temps meilleurs ? ».

Quand il peut revivre au grand jour, Rigal Payru abandonne la soutane et devient agriculteur à la métairie du But (Mazeyrolles), puis à Ganzac (St Cernin de l'Herm). Le 15 prairial an 2 (03/06/1794), il se marie avec **Magdeleine Bonfils**, originaire du Lot-et-Garonne ; la naissance de Placide est déclarée un an après, avec comme mère : Magdeleine Bonfils...

Paul Peyrut, arrière-petit-fils de Placide, tenait de son grand-père qu'il descendait d'une aristocrate. Mais il pourrait aussi descendre d'une servante du château, qui en plus aurait pu s'appeler Magdeleine Bonfils! Aristocrate ou servante, nous ne le saurons peut-être jamais!

Le couple revient ensuite à la métairie du But, où naitront deux enfants, en 1799 et 1806.

Magdeleine décède en 1837 à 78 ans, et son mari en 1840 à 92 ans, au But.

Revenons à Fonvergne, quelques années plus tard.

En 1876, une seule famille y est recensée : les Peyrut. Les Garrigou et les Cosse sont donc partis vivre ailleurs...

Cette année-là, le 31 mars, décède Marie Ségurel, 64 ans, « à Fonvergne où elle est née ».

Calixte Peyrut et sa femme Marie (Fantille) ont alors 3 enfants : Marie (15 ans), Jean (11 ans) et Madeleine (7 ans).

Ils emploient un domestique : Pierre Péchari, 55 ans, célibataire, et une servante : Fillou Lafeille, 17 ans, née à St Pompon.

En 1879, le 26 mai, Marie Peyrut se marie avec François Fournier, 24 ans, instituteur à Orliac.

Marie Fournier accouche le 30/05/1880, à 6 heures, à Fonvergne : c'est un garçon, que les parents décident d'appeler : **Ferdinand François Théophile**. On se doute de l'influence du père dans le choix des prénoms, qui sortent du lot habituel.

En 1881, on trouve chez les Peyrut seulement une servante : Marie Péchaud, 19 ans.

La famille de Calixte comprend un nouvel arrivé : leur petit-fils <u>Paul</u> Fournier (= Ferdinand François Théophile), fils de Marie (dite « Maria » ou « Victorine » !).

Marie ne vit plus avec ses parents en 1886, mais probablement avec son mari ; par contre Jean et Madeleine sont bien là mais sont recensés avec leurs prénoms usuels : Jean est devenu « Louis », Madeleine est « Anna » !

Les domestiques ont changé : on trouve Marguerite Pètre, 58 ans, et Jules Maury, 40 ans.

Le 16/02/1890 **Madeleine Peyrut**, « dite en famille Anna », 21 ans, épouse à Doissat **Pierre Calès**, « dit en famille Charles », 27 ans, cultivateur sur la commune de Larzac. Le maire de Doissat, Jean De Boysson, avocat, a scrupuleusement mentionné les prénoms officiels et les prénoms usuels, fait rarissime dans les actes d'étatcivil.

En 1891, Calixte et Françoise Peyrut vivent avec seulement leur fils Jean, dit « Louis ».

Celui-ci se marie le 23/04/1893 à Prats-du-Périgord avec **Jeanne Pasquet**, 26 ans, née à Dieudet (Doissat) et domiciliée à Prats. La mariée signe « Célestine Pasquet » au bas de l'acte de mariage. C'est son prénom usuel et on la retrouve avec ce prénom dans tous les actes suivants.

- « Louis » Peyrut et « Célestine » Pasquet ont eu plusieurs enfants :
- -Jean Baptiste Fernand est né le 03/07/1894
- -Paul : né le 02/12/1895.
- -Ils ont eu aussi une fille, Marguerite Louise, le 26/02/1898 : elle est décédée 6 mois plus tard le 18/09/1898.
- -Le 30/01/1902 nait <u>Pierre-Léopold</u> ; le père est appelé : « Louis-Jean Peyrut » ; le prénom usuel est accolé au prénom déclaré à sa naissance.

À la fin du 19^{ème} siècle, les habitudes en matière de prénom changent : de plus en plus d'actes de naissance mentionnent plusieurs prénoms, et des prénoms plus variés.

Le 03/09/1908, Louis Peyrut va à la mairie déclarer le décès de Calixte, son père, 83 ans.

Sa mère, Marie Françoise Veyssières, décède 7 ans plus tard, le 16/03/1915, à 74 ans.

Son fils Paul, qui aurait dû reprendre la ferme, est appelé à combattre dans le $67^{\text{ème}}$ régiment d'infanterie, sous le matricule 17547. Paul revient plusieurs fois à Fonvergne en permission. À sa dernière, il ne veut pas repartir : après avoir connu le front, il sait que la vie d'un « poilu » ne tient pas à grand-chose!

Il est tué le 04/04/1918 à Griverne (Somme), à 22 ans et demi. Son décès est retranscrit seulement en février 1922 dans les registres de Doissat.

Ses parents, effondrés en apprenant la triste nouvelle, ne s'en remettront jamais.

Le recensement de la population à Doissat manque pour les années 1911 et 1916; mais celui de 1921 nous indique qu'à Fonvergne en 1921 vivait la famille Peyrut et aucune autre.

Il y avait Jean et Célestine avec leur fils Fernand et leur bru : Almida (appelée en famille : Balmida).

On remarque que Pierre-Léopold n'est pas mentionné ; on suppose qu'il est mort en bas âge ; pas de trace de son décès ou d'un mariage...

Fernand a épousé le 08/06/1920 à Latrape : **Almida Valsie Saint Hilaire**, qui vivait avec ses parents, cultivateurs au lieu-dit Cabane. Elle avait 23 ans ; il en avait 26. Ils se connaissaient depuis l'école primaire : Fernand, probablement « pensionnaire » chez ses grands-parents à Prats, allait à l'école à Latrape, et s'est retrouvé sur les mêmes bancs qu'Almida !

Peu après le recensement de 1921, Fernand et Almida quittent Fonvergne et s'installent à Cabane (Latrape) chez les parents d'Almida.

Le 06/10/1922, ils ont une fille : Paule Marie Louise Fernande, qui nait donc à Cabane.

Ils n'ont pas eu d'autre enfant.

L'électricité arrive à Fonvergne (la ligne vient du hameau voisin : la Jasse), alors que sur la commune voisine, St Pompon, la plupart des hameaux n'ont été électrifiés qu'après la guerre 39-45.

Jean (Louis) et Célestine, probablement quand ils ne se sentent plus capables de vivre seuls, et très déprimés par la disparition de leur fils Paul (et de 2 enfants en bas âge), partent de Fonvergne pour vivre près de leur fils Fernand et de leur bru, à Cabane, dans une petite maison indépendante.

C'est en effet là que Jean Louis décède le 04/07/1934, et l'année suivante meurt sa femme Célestine, la veille de Noël 1935.

Après le départ des Peyrut, Fonvergne est occupé par des agriculteurs qui travaillent le domaine en fermage : au recensement de 1926, c'est **Joseph Bonnefond**, 40 ans, originaire d'Orliac, qui travaille là avec son épouse Nélie et son fils Germain, 15 ans.

En 1931, les fermiers sont **Albert Caminade**, né à Besse, et son épouse Marcelle, née à Doissat.

Pendant la guerre 39-45, un groupe de maquisards occupe Fonvergne où aucun agriculteur ne réside. Ce n'est pas le groupe « Soleil », qui a occupé un temps le château de Doissat. D'après Michel Carcenac, c'était le groupe « Carlos », qui rencontrait parfois « Soleil ».

Il y a eu ensuite un deuxième groupe, probablement celui formé au château du Mespoulet (St Pompon) par Marginier, un réfractaire au S.T.O. qui y travaillait clandestinement.

Les habitants de Gaumard ou La Jasse entendaient parfois des coups de feu de ce côté-là...

Almida St Hilaire voit son mari Fernand décéder en 1940, son père en 1943 et sa mère en 1947. Elle-même décèdera en avril 1972.

Sa fille Paule-Marie-Louise-Fernande se marie à Latrape, à 24 ans, avec **Simon Georges Paris**, le premier août 1946.

Ils ont eu 2 fils...

Si vous allez vous promener vers Fonvergne, respectez les lieux et Ayez une pensée pour ceux qui y ont vécu.

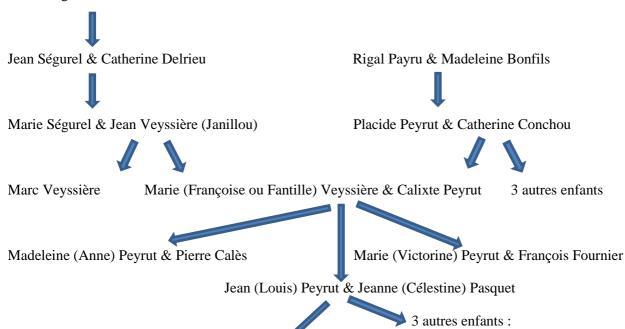
Jean Tabanou, décembre 2017.

Généalogie simplifiée des personnes évoquées

(familles Ségurel / Veyssière / Peyrut / Paris)

Le signe « & » indique un mariage, alors que les flèches indiquent une filiation.

Pierre Ségurel & Marie Prunis



Paul, Marguerite-Louise et Pierre-Léopold Peyrut

Jean-Baptiste-Fernand Peyrut & Almida Valsie St Hilaire

Paule-Marie-Louise-Fernande Peyrut & Simon-Georges Paris



18 novembre 2017 - Soirée « Auberge Espagnole » et projection vidéo du téléfilm « Meurtre à Sarlat » organisée par le Comité des Fêtes.



Cérémonie du 11 novembre 2017







25 novembre 2017 - Pot de Bienvenue dans la salle de réunion





04 novembre 2017 – Atelier Fleurissement automne/hiver













23 juillet 2017 – Installation des nouveaux panneaux « Bienvenue à Doissat »











30 juillet 2017 – Repas Estival





Nouvelle porte intérieure de la sacristie de l'église réalisée par M. Robert DAURIAT



9 décembre - Atelier Sapins et décorations de Noël 2017







16 décembre 2017 - Spectacle et Fête de Noël











Conseil Municipal du 08 juillet 2017

Ouverture de la séance à 17h10

<u>Secrétaire de Séance</u> : Francine MAURY

<u>Présents</u>: Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Alain WINGDICH,

Bruno LALLIER, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre

MORETTI, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH.

Remerciements à Jean-Marie GILET pour la réparation du pilier soutenant la toiture recouvrant les boites aux lettres du Bourg.

ORDRE DU JOUR

 Délibération adhésion à la convention ATD (aide au montage de dossier de marché public) pour un coût de 100 euros.

Vote à l'unanimité

• Délibération, augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base à ce calcul, passage de 1015 à 1022.

Vote à l'unanimité

Travaux aménagement du Bourg, un planning a été établi avec la présence du Maître d'œuvre,
 M. Fabien JEANTE.

07/07/2017 Envoie du dossier à l'ATD
12/07/2017 Publication
04/08/2017 Remise des offres avant 12h00
23/08/2017 Ouverture des plis
06/09/2017 Rapport du Maitre d'œuvre
09/09/2017 Valider la retenue des plis et Réunion du Conseil Municipal

Emprunt à cet effet. Pour l'instant une seule proposition, Crédit Agricole avec un taux de 2,14% (trop élevé) sur 15 ans et un montant emprunté de 60.000 euros. En attente de renseignements et de propositions d'autres établissements financiers.

1^{ère} Tranche de travaux : Parking, devant l'église, allées du monument aux morts et du cimetière. 2^{ème} tranche de travaux : ruelle et place.

Voir plan d'épandage de M. HALL et vérifier auprès du SPANC. Faire photocopies des plans d'épandage des habitants du Bourg.

DIVERS

 Panneaux signalisation aux entrées de la commune « Bienvenue à DOISSAT » réalisés par l'équipe Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH et Jean-Marie GILET.

Installation aux deux extrémités du Bourg et aux entrées de la commune. Mise en place et pose prévue le 23 juillet avec l'assistance de tous les membres du Conseil Municipal. Vote à l'unanimité

Pétition pour sauvegarder la ligne ferroviaire Sarlat, Bergerac, Libourne, Bordeaux.

Suite page 16

- A la demande de M. VANBENTEM pour la pose d'un compteur électrique, la Commune donne un avis favorable.
- Chiens errants, le Conseil demande de faire un arrêté.
- Décision collective pour ne pas remettre pour l'instant un panneau d'occultation face à Mr et Mme CRAVOTTA. Celui-ci avait été posé suite aux désagréments causés par les chiens de locataires de Mme Marie France GOUHIER, ces locataires étant récemment partis.
- Chaine remise et mal placée par Mme Mireille GUTEL. Un courrier de rappel sera envoyé pour déplacer cette chaine comme il se doit en limite de sa propriété.
- M. Le Maire fait part du courrier adressé « sauvons la vallée » envoyé par cette association.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 09 septembre 2017 à 17h00.

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 01 septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Conseil Municipal du 09 septembre 2017

Ouverture de la séance à 17h10

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Alain WINGDICH, Bruno LALLIER,

Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Michel DUMAS.

Excusés: Robert DAURIAT donne pouvoir à Christian BOISSY

Francis RINGENBACH donne pouvoir à Francine MAURY

Absent: Jean-Pierre MORETTI

Mr Le Maire remercie Bruno LALLIER « Président du Comité des Fêtes » pour l'organisation du repas musical du 30 juillet 2017.

ORDRE DU JOUR

- Révision assainissement Mairie. Suite à la visite de Mme Isabelle FERAIN (SPANC), l'assainissement se trouvant aux normes, aucun engagement de travaux de notre part ne sera envisagé.
- Emprunt pour le projet d'aménagement du Bourg (les travaux sont repoussés à début mars 2018).
 Propositions reçues pour cet emprunt de 60.000 euros.
 - Crédit Agricole au taux de 2,14% sur 15 ans
 - Caisse d'Epargne au taux de 1,65% sur 15 ans

A l'unanimité, le choix de se porte sur la proposition de la Caisse d'Epargne. Démarches à faire début année 2018.

Suite page 17

• Visite du Maître d'œuvre, M. Fabien JEANTE le 06/09/2017 à 09h00 avec la présence de Francine MAURY, Robert DAURIAT et de Mr Le Maire pour analyser les offres.

Lors de la réunion du Conseil, Mr Le Maire fait lecture de cette analyse des offres selon un classement par points obtenus sur de nombreux critères :

La SAS CYPRIOTE ressort en 1ère position de cette analyse face à l'Entreprise HERAUT.

Passage au vote : vote à l'unanimité pour l'offre de la SAS CYPRIOTE

• Chemin de randonnée sous le cimetière. Visite de Mr CONSTANTIN sur les lieux qui maintient son devis entre 2.975 € HT et 4.250 € HT suivant les difficultés sur le terrain.

Vote à l'unanimité

DIVERS

- Lecture par Mr Le Maire d'un courrier reçu en Mairie de la part de la SAS CYPRIOTE qui s'engage à refaire les parties endommagées suite aux travaux de réfection de la chaussée « point à temps » de 2016 qui se sont rapidement dégradées.
- Débroussaillage chemins de randonnées (pistes forestières) par la ComCom qui en ont la compétence. Bon travail effectué (un courrier de remerciements a été envoyé à Mrs Sébastien VIDAL et Thierry DEMAISON).
- Courrier reçu en Mairie de Mr Thomas MICHEL au sujet du contournement de BEYNAC, s'inquiétant des conséquences du projet sur l'environnement et sa protection paysagère.
- Fixation de la plaque reprenant tous les noms, lieux et dates des morts pendant la guerre 14-18, celle-ci étant mise à côté de St Antoine à droite dans l'entrée de l'église.
- Devis demandé à Mr René BALHOUL pour pose d'une prise électrique extérieure au cimetière d'un montant de 98,80 € HT.

Vote à l'unanimité.

- Hameau de DIEUDET, une visite sera faite par le responsable des routes de la ComCom pour essayer de trouver une solution contre la vitesse excessive.
- SDE24 : groupement de commandes achat d'énergies. Marché électricité 2018-2019 qui générera une baisse de 10%.

Par ailleurs, pour les lignes basse tension l'élagage est pris en charge par le SDE24 sur le domaine privé. Par contre, pour ces mêmes lignes basse tension sur le domaine public, les arbres à élaguer seront à la charge du propriétaire riverain de celles-ci.

- Fête de Noël se déroulera le samedi 16 décembre 2017
- Galettes des Rois accompagnées des Vœux se déroulera le dimanche 07 janvier 2018 aprèsmidi.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 07 octobre 2017 à 17h00.** Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 27 septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Conseil Municipal du 07 octobre 2017

Ouverture de la séance à 17h00

<u>Secrétaire de Séance</u> : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Alain WINGDICH,

Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie

GILET, Michel DUMAS.

Absent: Jean-Pierre MORETTI

Présence de Mr CRAVOTTA dans le public.

Remerciements à Robert DAURIAT pour la réalisation de la porte allant à la sacristie.

ORDRE DU JOUR

 Délibération « Indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements Publics locaux par décision de leur assemblée délibérante (changement de Trésorier).

Passage au vote, vote à l'unanimité.

• SDE24, groupement d'achat d'électricité « autorisant l'avenant n°1 à la convention de transfert de la compétence éclairage public et de la convention de prélèvement. Nous allons obtenir 10% de moins sur l'éclairage.

Vote à l'unanimité.

 Délibération autorisant la signature de l'avenant « retrait du Syndicat de la Lémance ». Ce Syndicat va être dissout et la compétence reprise par les ComCom DOMME-VILLEFRANCHE du PERIGORD et VALLEE DORDOGNE-FORET BESSEDE.

Passage au vote: 8 pour, 1 abstention

- Délibération pour prêt à taux fixe (aménagement du Bourg). Cette délibération va être reportée car les travaux ne débuteront que début 2018.
- Fête de Noël le 16 décembre 2017.

Choix du traiteur, M. FRANC à GRIVES, proposant ce menu :

Velouté de champignons,

Foie gras mi-cuit et salade de queues d'écrevisses au vinaigre de framboises,

Suprême de Pintade au champagne et petits champignons,

Salade.

Fromage.

Omelette Norvégienne.

- Plantation des fleurs (Hiver), le samedi 04 novembre à 14h00
- Réflexion sur l'assainissement collectif.

La commune n'est pas aujourd'hui dans le schéma d'assainissement collectif, la ComCom en ayant la compétence par le biais du SPANC. Mr Le Maire exprime son souhait de faire partie du schéma d'assainissement collectif. Un courrier sera envoyé au Président du SPANC pour enregistrer cette demande. Ces démarches sont faites dans le but qu'un jour l'assainissement collectif puisse être instauré si le besoin s'en fait sentir.

Passage au vote, vote à l'unanimité.

Suite page 19

• Courrier provenant de M. julien WALLER demandant un empierrement de son chemin d'accès à l'entrée de son hangar se situant « en contrebas du parking à l'arrière de la Mairie » (pour son entreprise de maçonnerie). Devis de l'entreprise CONSTANTIN pour réfection du chemin, décaissage et mise en place de calcaire pour un montant de 655,60€ HT. Une réponse sera faite très prochainement à M. WALLER en stipulant que la Mairie autorisera et limitera par arrêté le passage aux véhicules d'un poids total maximum de 3,500 tonnes et d'une largeur de 2,50m.

Vote à l'unanimité

DIVERS

- La ComCom garde la compétence des écoles. St CYPRIEN souhaitait reprendre cette compétence mais, lors d'une réunion, le passage au vote a confirmé que cette compétence des écoles restait à la ComCom.
- Informations détaillées à l'extérieur sur le tableau de l'Eglise avec la mise en place d'une plaque en « dibond ». Réalisation conjointe de Bruno LALLIER et Francis RINGENBACH, ce dernier devant également finaliser l'éclairage du tableau.
- « Point-à-temps » sur nos routes. 2 tonnes y seront réparties + 2 tonnes de geste commercial de la CYPRIOTE.
- Souci de vitesse excessive sur le hameau de DIEUDET. M. Sébastien VIDAL de la ComCom s'est rendu sur les lieux en présence de Mr Le Maire et de Francine MAURY pour essayer de trouver la meilleure solution.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 25 novembre 2017 à 17h00.

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Mercredi 15 novembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Conseil Municipal du 25 novembre 2017

Ouverture de la séance à 17h05

Secrétaire de Séance : Francine MAURY

Présents: Christian BOISSY, Francine MAURY, Robert DAURIAT, Alain WINGDICH, Bruno

LALLIER, Francis RINGENBACH, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET,

Michel DUMAS, Jean-Pierre MORETTI.

Présence de Mr Guy FRANC (Traiteur à Grives) pour l'organisation du repas de Noel.

ORDRE DU JOUR

 Délibération (non prévue initialement à l'ordre du jour mais suite à l'accord du Conseil celle-ci a pu être présentée)

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM). Le rapport annuel 2016 concernant les activités du syndicat des transports scolaires de Belvès.

Passage au vote, 1 abstention, 9 pour

Suite page 20

 Délibération approuvant le transfert à partir du 01 janvier 2018 à la ComCom de la zone d'activité du RECOLAT appartenant jusque-là à la commune de ST CYPRIEN.

Passage au vote, 1 abstention, 9 pour

 Délibération pour adhérer au service Energies et ainsi bénéficier d'aides et la pose d'une horloge astronomique sur l'éclairage public (économie d'énergie).

Passage au vote : vote à l'unanimité

Repas de Noël avec son organisation

Menu : Velouté de champignons

Foie gras mi-cuit et salade de queue d'écrevisse au vinaigre de framboise

Suprême de Pintade au Champagne et petits champignons, purée de potimarrons et

marrons

Salade + fromage Omelette Norvégienne

Décoration : les sapins naturels sont offerts par Francis RINGENBACH

DIVERS

- Chemin de M. WALLER. Nous confirmons notre décision prise en séance du 07/10/2017 interdisant le chemin de M. WALLER aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Sur demande et très occasionnellement cette interdiction pourrait être levée temporairement quelques heures.
- Tableau de l'église. Informations détaillées sur l'œuvre à l'extérieur de l'église avec la mise en place d'une plaque.
- Lecture par M. Le Maire d'un courrier reçu en mairie de M. BELLEVALLEE (Médecin) faisant part de la disparition du réseau gérontologique du Pays de BESSEDE à partir du 31/12/2017.
- Désignation d'un Élu pour la Sécurité Routière au sein de chaque Conseil.
 - M. Stéphane LACOSTE se porte volontaire à ce poste.
- Mr Le Maire a contacté Mme Marjorie SIMON à plusieurs reprises (Secrétaire de Mr Le Sous-Préfet à Sarlat) car depuis leur visite du 9 mai 2017, Mr Le Maire et Francine MAURY n'ont eu aucune réponse pour le CU de Mr Lionel BOISSY.
- Accueil des nouveaux arrivants sur la Commune (un apéritif dinatoire a été dressé pour l'occasion) juste après la levée de la séance.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : Samedi 13 janvier 2018 à 17h00.

Réunion préparatoire des adjoints prévue : Vendredi 05 janvier 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Commune de Doissat

à votre service

 Mairie de Doissat
 Tel.
 05 53 30 20 83

 Le Bourg
 Fax.
 05 53 30 31 95

 24170 DOISSAT
 email : mairie.doissat@free.fr

Permanence: Mercredi et Vendredi matin de 09h30 à 12h00

Site Internet: www.doissat.fr

Vous pourrez y retrouver en temps réel sans attendre la publication papier de la Gazette

- o Tous les Conseils Municipaux
- Toutes les Gazettes de Doissat
- Informations importantes
- L'Agenda des activités et des manifestations
- o Des informations sur la commune

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie <u>mairie.doissat@free.fr</u> avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.





ERDF

Dépannage client particulier Tel. 09 726 750 24 Accueil Raccordement particulier Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

OU

Passage chez vous pour le ramassage de vos encombrants <u>sur demande</u> en prenant rendezvous aux numéros suivants : Tel. 05 53 73 03 00 Et Tel. 06 30 67 72 87

SOGEDO

Service Client Tel. 0 53 29 01 39 Dépannage hors heures bureau Tel. 05 53 30 21 98